

Accueil de Loisirs Saint Etienne de Vicq

4 à 11 ans

Inscription Obligatoire



Programme
d'activités

Vacances Automne

Du 19 au 30 octobre 2020



Places limitées

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Accueil de Loisirs Saint Etienne de Vicq

4 à 11 ans

Inscription Obligatoire



Programme
d'activités

Vacances Automne

Du 19 au 30 octobre 2020



Places limitées

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Semaine du 19 au 23 octobre

	Matin	Après - midi
Lundi 19 octobre	Jeux de découverte et de connaissance Déco' de l'accueil	Défis sportifs
Mardi 20 octobre	"La tête et les jambes"	Crêpe partie
Mercredi 21 octobre	Jeux de société	Rando' d'automne
Jeudi 22 octobre	Ateliers créatifs	Jeu de piste
Vendredi 23 octobre	Quizz d'Automne	Kermesse du BISS !

Semaine du 26 au 30 octobre

	Matin	Après - midi
Lundi 26 octobre	Jeux de présentation	Carte au trésor
Mardi 27 octobre	Chants et danses d'automne	Spectacle à la grenette : "Tous contes faits"
Mercredi 28 octobre	Atelier cuisine	Jeux sportifs
Jeudi 29 octobre	Je crée un objet à offrir	Intrigues policières
Vendredi 30 octobre	Rallye photo	Jeux d'Halloween

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

- 1) L'inscription aux Accueils de Loisirs communautaires se fait à la semaine avec la possibilité d'une absence hebdomadaire non facturée.
- 2) **Le paiement** se fera à l'inscription, ou au plus tard, avant le début de la semaine d'activité.
- 3) En cas de maladie, le **remboursement** de l'inscription sera effectué uniquement sur demande du responsable légal et sur présentation d'un certificat médical justifiant les jours d'absence de l'enfant.
- 4) L'équipe d'animation se réserve le droit de changer votre enfant de groupe selon les circonstances.
- 5) Les enfants doivent être habillés avec des **vêtements adaptés** aux activités proposées. **Privilégiez les tenues sportives et les baskets.**
- 6) Les activités sont susceptibles de varier en fonction de la météorologie et des intervenants qui nous accueillent.
- 7) **Horaires** : Journée : 9h00 à 17h30.
- 8) **"Accueil Garderie"** : Accueils de type "garderie" de 7h15 à 9h00 et de 17h30 à 18h30. Gratuit.
- 9) **Lieu** : Ecole de Saint Etienne de Vicq
- 10) **Tarif ALSH** : Tarification CAF.
- 11) **Tarif REPAS ALSH** : 3,15€ pour les enfants de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.
- 12) **Tarif REPAS ALSH** : 4,25€ pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les inscriptions seront prises par Thierry CANTAT, directeur de l'Accueil de loisirs BISS, à la mairie de Saint Christophe aux dates suivantes : **Mercredi 30 septembre de 9h à 12h et Samedi 3 octobre de 9h à 12h.**

Vous avez aussi la possibilité d'inscrire votre enfant, à partir du Lundi 31 septembre 2020, au Pôle Jeunes de la Communauté de Communes "Pays de Lapalisse" - Boulevard de l'Hôtel de Ville - 03120 LAPALISSE.

Horaires d'ouverture du Pôle Jeunes (04 70 99 76 27) : **L.M.M.J de 9h à 12h et de 14h à 17h et le Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.**

Les inscriptions sont effectuées par les **Parents** (ou représentants légaux) des enfants, munis du **Livret de famille**, de l'attestation d'assurance de **Responsabilité Civile 2020**, des **Avis d'imposition 2019 du foyer**, du numéro d'affiliation CAF (ou MSA) et du **Carnet de santé** de l'enfant.

Semaine du 19 au 23 octobre

	Matin	Après - midi
Lundi 19 octobre	Jeux de découverte et de connaissance Déco' de l'accueil	Défis sportifs
Mardi 20 octobre	"La tête et les jambes"	Crêpe partie
Mercredi 21 octobre	Jeux de société	Rando' d'automne
Jeudi 22 octobre	Ateliers créatifs	Jeu de piste
Vendredi 23 octobre	Quizz d'Automne	Kermesse du BISS !

Semaine du 26 au 30 octobre

	Matin	Après - midi
Lundi 26 octobre	Jeux de présentation	Carte au trésor
Mardi 27 octobre	Chants et danses d'automne	Spectacle à la grenette : "Tous contes faits"
Mercredi 28 octobre	Atelier cuisine	Jeux sportifs
Jeudi 29 octobre	Je crée un objet à offrir	Intrigues policières
Vendredi 30 octobre	Rallye photo	Jeux d'Halloween

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

- 1) L'inscription aux Accueils de Loisirs communautaires se fait à la semaine avec la possibilité d'une absence hebdomadaire non facturée.
- 2) **Le paiement** se fera à l'inscription, ou au plus tard, avant le début de la semaine d'activité.
- 3) En cas de maladie, le **remboursement** de l'inscription sera effectué uniquement sur demande du responsable légal et sur présentation d'un certificat médical justifiant les jours d'absence de l'enfant.
- 4) L'équipe d'animation se réserve le droit de changer votre enfant de groupe selon les circonstances.
- 5) Les enfants doivent être habillés avec des **vêtements adaptés** aux activités proposées. **Privilégiez les tenues sportives et les baskets.**
- 6) Les activités sont susceptibles de varier en fonction de la météorologie et des intervenants qui nous accueillent.
- 7) **Horaires** : Journée : 9h00 à 17h30.
- 8) **"Accueil Garderie"** : Accueils de type "garderie" de 7h15 à 9h00 et de 17h30 à 18h30. Gratuit.
- 9) **Lieu** : Ecole de Saint Etienne de Vicq
- 10) **Tarif ALSH** : Tarification CAF.
- 11) **Tarif REPAS ALSH** : 3,15€ pour les enfants de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.
- 12) **Tarif REPAS ALSH** : 4,25€ pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les inscriptions seront prises par Thierry CANTAT, directeur de l'Accueil de loisirs BISS, à la mairie de Saint Christophe aux dates suivantes : **Mercredi 30 septembre de 9h à 12h et Samedi 3 octobre de 9h à 12h.**

Vous avez aussi la possibilité d'inscrire votre enfant, à partir du Lundi 31 septembre 2020, au Pôle Jeunes de la Communauté de Communes "Pays de Lapalisse" - Boulevard de l'Hôtel de Ville - 03120 LAPALISSE.

Horaires d'ouverture du Pôle Jeunes (04 70 99 76 27) : **L.M.M.J de 9h à 12h et de 14h à 17h et le Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.**

Les inscriptions sont effectuées par les **Parents** (ou représentants légaux) des enfants, munis du **Livret de famille**, de l'attestation d'assurance de **Responsabilité Civile 2020**, des **Avis d'imposition 2019 du foyer**, du numéro d'affiliation CAF (ou MSA) et du **Carnet de santé** de l'enfant.